

Revue de presse

IPM France

L'Echo Drôme Ardèche
Presse Hebdomadaire Economique Locale – 20/03/2021
Vie des entreprises – Désertification médicale



IPM France veut mettre la santé à portée de bornes DRÔME – Romans

Le groupe romain IPM souhaite mettre à profit son expérience en matière de bornes interactives pour lutter contre les déserts médicaux. À ce titre, il vient d'être retenu par le Conseil Départemental de la Drôme pour déployer des solutions de téléconsultation à distance dans le cadre d'un test grandeur nature mené sur tout le territoire en lien avec l'ARS, la CPAM, le GCS SARA (plateforme de téléconsultation de la région AURA) et les professionnels de santé drômois.

Dans de nombreux domaines, la technologie a peu à peu pris le pas sur l'humain jusqu'à créer une certaine forme de dépendance, voire d'asservissement.

Il est un domaine vital, au sens propre du terme, pour les français où le recours à la technologie pourrait bien mettre tout le monde d'accord : la santé ou plutôt, l'accès à la santé.

Alors que le phénomène de désertification médicale ne cesse de gagner du terrain (voir encadré ci-dessous), non pas parce que l'on forme moins de médecins qu'auparavant mais parce que ces derniers préfèrent se regrouper, pour des questions pratiques et économiques, est-il bon de rappeler, l'utilisation de bornes interactives permettant de réaliser des téléconsultations à distance permettrait de renouer les liens entre les patients et les professionnels de santé, de raccourcir les distances, d'économiser du temps et des déplacements et donc, de rendre à nouveau accessible l'accès à des personnels de santé aux personnes qui en sont, géographiquement parlant, le plus éloignées.

C'est dans ce cadre que la Société IPM France a reçu la semaine dernière la visite de la présidente du CD 26, Marie-Pierre Mouton.



De gauche à droite : Alexandra Nallet-Didier (Directrice Marketing et Communication) ; Guy Daumas (Fondateur Associé et Président d'IPM) ; Marie-Pierre Mouton (Présidente du Conseil Départemental de la Drôme) ; Etienne Dureau (Fondateur Associé d'IPM)/

Cette rencontre fait suite à l'Appel à Candidature émis en 2020 par le Département de la Drôme « Innover en santé » qu'IPM France a remporté avec sa solution de borne de téléconsultation. Confronté à cette problématique de désertification médicale, le département a en effet la volonté de favoriser le maintien et le renforcement de l'offre de soins de 1^{er} recours en Drôme. Il peut pour cela s'appuyer sur les compétences de la Pme romanaise dont l'expertise en la matière fait autorité.

Des bornes pour éviter les kilomètres

La société IPM France (labellisée Pass French Tech, rappelons-le) conçoit et commercialise depuis près d'une quinzaine d'années des solutions globales à destination de différents marchés tels que les grandes administrations, les opérateurs télécom, le transport et la mobilité ainsi que la santé.

À ce jour, elle compte plus de 12 000 bornes installées en France (dont les vélib' à Paris) qu'elle maintient, à distance et sur site, grâce à ses systèmes de supervision. Actuellement, dans le domaine de la santé (secteur à fort potentiel pour IPM France), la Pme Romanaise propose des bornes de pré-admission patients qu'elle vend à ses clients éditeurs de logiciels métier, lesquelles sont installées dans les établissements de santé tels que les hôpitaux, cliniques, laboratoires de biologie médicale.



*Une partie des bornes conçues par IPM est assemblée dans ses propres locaux.
Une autre partie est sous-traitée chez des partenaires locaux.*

L'appel à candidature - objet de cette visite - a pour objectif de mettre au point une borne de téléconsultation et de la tester lors d'une expérimentation terrain sur plusieurs structures et lieux en Drôme, dès le début de l'été 2021.

Cette solution sera réalisée en co-construction avec le Département, IPM France, l'ARS, la CPAM, le GCSSARA (plateforme de téléconsultation de la région AURA) et les professionnels de santé drômois. « Ces tests vont nous permettre d'affiner et d'enrichir nos connaissances en matière d'utilisation, d'emplacements, etc., le but étant au final de parvenir à une solution qui satisfasse tous les utilisateurs en vue de son déploiement futur » explique Guy Daumas.



La borne de téléconsultation d'IPM a été conçue pour être facile d'utilisation tout en offrant aux utilisateurs la possibilité de réaliser quelques prises de données nécessaires à l'établissement d'un diagnostic (tension, etc.) via l'ajout de dispositifs médicaux adaptés.

À défaut d'être conviviale, la téléconsultation doit répondre aux problématiques du territoire notamment dans les lieux dits de déserts médicaux où l'offre de soins n'est pas suffisante pour répondre aux besoins des patients. La volonté du Département et d'IPM France est de mettre en relation tous les acteurs concernés et de recueillir leurs attentes pour proposer une solution co-construite, adaptée, complémentaire à l'offre de soins actuelle et respectant le parcours de soins coordonné ainsi que la réglementation en matière de téléconsultation.

par Frédéric Rolland

Des déserts de plus en plus arides

Selon une étude réalisée en 2020 par l'association des maires de France (AMf), quelque 11,1 % des Français habitaient dans un désert médical en 2019, soit 7,4 millions de personnes. À titre de comparaison, ils n'étaient « que », 5,7 millions en 2016 (soit 8,6 % de la population). Est considéré comme désert médical un territoire où les résidents consultent un médecin généraliste moins de 2,5 fois par an, ont plus de 30 minutes de trajet (en voiture) pour se rendre aux urgences et plus de 10 minutes de trajet (en voiture) pour accéder à une pharmacie. Si 1 seul de ces 3 critères n'est pas respecté, on ne parle plus alors de désert médical mais de territoire présentant des fragilités concernant l'accès à un certain type de soins.